

# Les marques légales des forges d'Ancien Régime sur les fers des croix du Haut-Doubs

*Jean MICHEL – mai 2021*

Une observation attentive des fers structurels montants du fût de trois croix en fer forgé et à structure tridimensionnelle du Haut-Doubs (croix datant de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle) permet d'y déceler la présence de "marques légales" gravées à chaud dans le métal par les forges ayant fourni ces fers. On peut en trouver de telles marques sur les fers des croix de Jougne-St-Maurice, des Longevilles-Mont-d'Or et de Saint-Antoine.

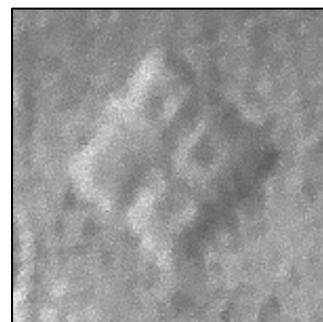
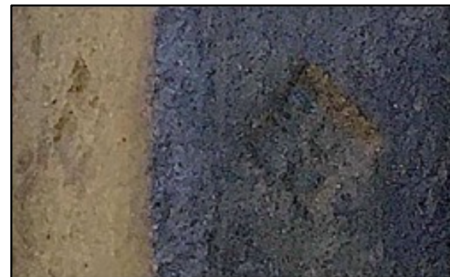
Selon Roger Bailly (auteur de l'ouvrage sur la sidérurgie dans le secteur du Haut-Doubs), dans le but d'identifier certains fers de qualité, il avait été ordonné, en 1662, "*que ledit bon et loyal fer sera marqué à la marque de la forge où il sera fait*". Ces marques sur les fers produits et vendus sous l'Ancien Régime sont le gage de la qualité du matériau utilisé ; elles attestent aussi que les droits et taxes afférant à la production et à l'usage de ces fers sont bien respectés

Un projet de décret du 22 mars 1790 (*Persée, Archives parlementaires de la Révolution Française*) prévoit l'exercice du droit de marque des fers); la suppression est définitivement décidée par lettre patente de Louis XVI du 24 mars 1790.

S'agit-il des marques des forges de Rochejean ou de celles de la Ferrière-sous-Jougne ? La question reste ouverte sachant que l'on ne dispose, à ce jour, d'aucune archive ou documentation sur ces "marques" locales. Ces marques présentes sur les fers structurels des 3 croix constituent un rare témoignage sur cette pratique réglementée. En tout cas, la présence de ces marques légales ou "obligées", imprimées à chaud dans le métal, conforte l'hypothèse que ces trois croix datent bien du XVIII<sup>e</sup> siècle.

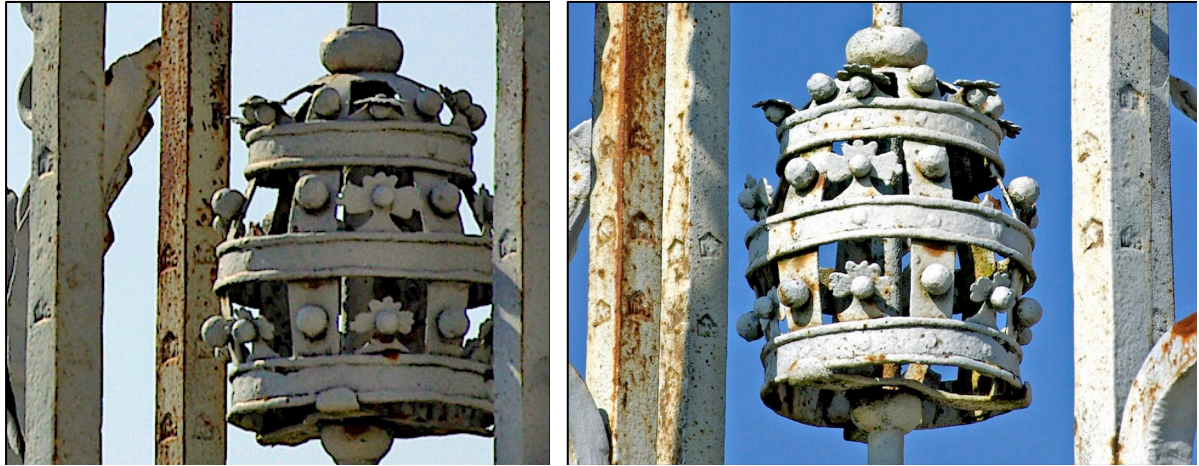
## 1 - Croix de Jougne (chapelle St-Maurice et cimetière)

À Jougne-St-Maurice, les marques sont visibles sur la tige centrale montant de la corniche en pierre du piédestal. Elles sont en nombre variable (3 sur une face, 1 sur une autre...) et se présentent sous la forme de losanges composés eux-mêmes de 4 petits losanges, avec une petite surélévation (globule) au centre de chaque mini-losange. On peut aussi y voir une forme en croix.



## 2 - Croix des Longevilles-Mont-d'Or de l'église et du cimetière (1783)

Une dizaine de marques imprimées à chaud dans le métal sont observables sur les fers structurels montants, dans la partie basse du fût de la croix en fer forgé des Longevilles. Doublées, parfois triplées, elles sont présentes sur plusieurs des faces des fers. Ces marques ont la forme, en creux, de pentagones ou de maisons avec toit. Des lettres ou signes semblent avoir été intégrés à l'empreinte.



Des marques similaires sont observables sur les fers de la croix de St-Antoine.

### 3 - Croix de Saint-Antoine de l'église et du cimetière (1788)

Une dizaine de marques sont de même visibles sur les fers structurels montants en partie basse du fût de la croix de St-Antoine. Présentes sur plusieurs des faces des fers, elles ont la forme, en creux, de pentagones ou de maisons avec toit ; des lettres ou signes semblent y avoir été intégrées. Ces marques sont quasiment les mêmes que celles qui figurent sur les fers structurels de la croix des Longevilles-Mont-d'Or.

À noter, outre la présence des marques en forme de pentagone ou maison, celle d'un sigle ou monogramme (difficilement lisible) placé, soit au-dessus du pentagone, soit en-dessous de celui-ci.

